



Association Départementale de Vaucluse pour  
la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

## NOTE D'INFORMATION AUX DIRECTEURS

**N/Réf :** VP -328-17

**Objet :** Partage heures de délégation élus DP et CE titulaires/suppléants

Avignon, le 27 décembre 2017

**P/J :** tableau du partage des heures de délégation

### PARTAGE DES HEURES DE DELEGATION ELUS DP ET CE

Mesdames, Messieurs,

Les élus délégués du personnel et membres du Comité d'entreprise titulaires ont tous validé le partage de leurs heures de délégation avec leur suppléant sur une base de 2/3 pour le titulaire et 1/3 pour le suppléant.

Vous trouverez en pièce jointe le détail des heures de délégation de chacun des élus qui vous permettra de déterminer le nombre d'heures mobilisables à ce titre pour chaque élu de la structure dont vous assurez la direction.

Il a par ailleurs été rappelé la nécessité pour les élus d'utiliser les bons de délégation (heures de délégation et heures de réunion) afin qu'un « bilan » de l'utilisation des heures puisse être fait avec les syndicats avant les prochaines élections.

Merci de bien vouloir tenir compte de l'ensemble de ces éléments dans le cadre de la programmation des horaires et/ou charges de travail pour l'année 2018.

Sincères salutations,

La Directrice des Ressources Humaines

**Veronique PAUTRAT**



**SIEGE SOCIAL**

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : [siege@advsea84.asso.fr](mailto:siege@advsea84.asso.fr)